

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 3 décembre 2020.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était absent : André MAYADE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

Avant de débiter la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Roger Terrisse, ancien conseiller municipal de 1971 à 1983.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 29 octobre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II : AEP : programme de travaux :

Suite aux pluies diluviennes de ce début d'automne, un taux trop élevé de bactériologie a été relevé sur le réseau AEP du Pouget, ce qui a conduit à une non-conformité de la qualité de l'eau sur une période d'une semaine.

Après intervention de la MAGE, un programme de travaux est proposé pour un montant de 58 357 €. Ce programme peut être subventionné à hauteur de 10 % à 40 % au titre de la DETR. De plus, si une mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est effective, ce programme de travaux pourrait bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Le programme de travaux pourra être adopté dès lors que le PGSSE sera finalisé.

Dans un premier temps, et si celui-ci est subventionnable, un remplacement de la vanne de vidange pourrait être prévu (montant 1 125 €).

Suite à échanges, il est proposé d'attendre des éléments complémentaires pour lancer le programme de travaux, sur l'année 2021.

III : Tarifs publics 2021 :

Services funéraires

Les concessions peuvent être acquises pour une durée de 30 ou 50 ans renouvelables.

Concession simple (2 m ²) trentenaire	200,00 €
Concession simple cinquantenaire	300,00 €
Concession double (4 m ²) trentenaire	400,00 €
Concession double cinquantenaire	600,00 €
Colombarium trentenaire	450,00 €
Colombarium cinquantenaire	700,00 €
Dispersion des cendres (Jardin du Souvenir)	80,00 €

Service public municipal de l'eau

Abonnement annuel	88,00 €
Consommation par m ³ consommé	1,10€
Redevance pollution par m ³ consommé	0,33 €
Redevance préservation des ressources en eau par m ³	0,044 €
Frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable	
Remplacement d'un compteur gelé	150,00 €
Forfait de raccordement (pose de regard et de compteur)	470,00 €
Coût de raccordement (tarif au ml)	Coût réel sur devis
Frais ouverture ou fermeture compteur	30,00 €

Service public communal de l'assainissement collectif

Abonnement annuel	60 €
Tarif au m ³	1,10 €
Redevance modernisation par m ³ consommé	0,25 €
Forfait pour les personnes bénéficiant d'un réseau AEP privé exclusivement	170 €
Frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif	
Participation pour Assainissement Collectif (PAC)	900,00€
Frais de raccordement (tarif au ml)	Coût réel sur devis

M. le Maire propose de laisser inchangée la tarification sociale mise en place pour la cantine scolaire :

Tranche 1	QF=896	1 €
Tranche 2	896<QF≤1254	2 €
Tranche 3	QF>1254	3 €

M. le Maire propose également un tarif égal à 5 € pour un repas pris à la cantine par le personnel communal, personnel scolaire, intervenants auprès de l'école, ainsi que pour les personnes en stage sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire et décide de fixer le loyer mensuel à 500 €.

VII : Finances communales :

- Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, budget communal :

Montant budgétisé en 2020- dépenses d'investissement : 685 861 €

M. le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article 1612-1 du CGCT à hauteur de 171 465 €, ce qui correspond au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, budget eau et assainissement :

Montant budgétisé en 2020- dépenses d'investissement : 122 730 €

M. le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article 1612-1 du CGCT à hauteur de 30 682 €, ce qui correspond au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses ci-dessus entraînent des décisions modificatives sur le budget communal :

Compte 65 + 834 €

Compte 022 - 834 €

VIII : Règlements :

- M. Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine révision, par arrêté municipal, du règlement du cimetière (adopté le 27/09/2016).

A noter que depuis 2008, date à laquelle a été engagée une procédure de reprise, une dizaine de tombes ont été reprises.

Un carré communal, plus communément appelé « carré des indigents », est mis à disposition dans le cimetière de la commune. Cette procédure est obligatoire.

Ce règlement sera affiché aux abords du cimetière en janvier 2021. Il sera également transmis à chaque achat de concession.

- Règlement sur l'attribution et le versement des subventions aux associations :

M. le Maire propose d'apporter quelques modifications à ce règlement, qui avait été validé le 18 décembre 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le nouveau règlement concernant l'attribution et le versement des subventions aux associations, qui annule et remplace le précédent.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ *Atlas de la biodiversité communale* : le lancement officiel de la démarche se déroulera en Mars 2021.

M. le Maire expose au conseil un devis proposé par le CPIE pour un montant de 27 120 € HT, ainsi qu'un devis proposé par Alter Eco, pour un montant de 6 525 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les devis proposés par le CPIE et Alter Eco.

✓ *Maintien de la ligne ferroviaire de l'Aubrac* :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler la signature de la convention qui lie l'Etat, les Conseils Régionaux et la SNCF, afin de maintenir la ligne Béziers - Neussargues- Clermont-Ferrand - Paris.

AGENDA :

- Distribution des colis de Noël à partir du samedi 19 Décembre 2020

Tous dépistés avant Noël !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus durement touchées par la deuxième vague de la pandémie de COVID-19. Dépister massivement la population, c'est permettre de détecter le plus possible de personnes qui sont atteintes par le virus et éviter qu'elles ne le transmettent à d'autres.

Dans le cadre de l'action menée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes « Tous dépistés avant Noël », le bus COVID du Conseil Départemental du Cantal sera présent à Montsalvy, place du Foirail les :

- Mercredi 16 Décembre de 9h à 12h et de 13h à 16h

- Mercredi 23 Décembre de 9h à 12h.

A l'occasion de ce déplacement, nous vous remercions de ne pas oublier de porter votre masque et de respecter les gestes barrières.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 janvier 2020 à 20h30 à la salle des fêtes.

Devant l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h30.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.